

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 18/03/2025 CMC

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la santé				
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en chirurgie générale - chef de cellule				
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 5				
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A				
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A				
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA				
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962 02 PROGRAMME R.H : 970 01 CODE POSTE : PT0008504 CENTRE DE TRAVAIL : 322				
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Subdivision déconcentrée des îles Sous-le-vent (SDISLV) - Hôpital d'Uturoa (Unité de chirurgie) - Raiatea				
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Exerçant en binôme avec son confrère, le praticien hospitalier assure les consultations réglées de chirurgie générale (hors ortho-traumatologie). Il assure la prise en charge et la surveillance de l'urgence traumatologique dans le cadre de l'astreinte chirurgicale. Il assure la continuité des soins chirurgicaux au sein du service de chirurgie et en interservices. Il forme le personnel, dans son domaine de compétences. Il participe également au bon fonctionnement du service et au maintien de la permanence des soins. Il encadre les agents placés sous sa responsabilité.				
9	EFFECTIFS ENCADRES : A B C D Autres NOMBRES : 21 1 7 11 2				
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Le directeur de l'hôpital				
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Bureau, téléphone, ordinateur, accès internet, messagerie électronique				
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Participation au service d'astreinte à domicile				
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Réaliser des chirurgies d'endocrinologie et vasculaires simples ; - Réaliser des urgences traumatologiques ; - Participer aux consultations avancées dans les îles Sous-le-Vent ; - Superviser la réalisation des activités de l'unité de chirurgie et contrôler les résultats.				
14	ACTIVITES ANNEXES : - Participer au bon fonctionnement de l'unité de chirurgie et du maintien de la permanence des soins ; - Participer aux différentes commissions (Commission médicale d'établissement (CME), Commission de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), etc.) et sous-commissions de l'établissement ; - Participer à la réalisation et à la mise en œuvre des projets de service ; - Participer à l'élaboration et à l'évaluation des protocoles de soins ; - Participer à l'hygiène hospitalière ;				

	- Participer aux séances d'enseignement et de perfectionnement du personnel médical et paramédical.
--	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Praticien hospitalier
16	DIPLOMES REQUIS : - Diplôme d'Etat de docteur en médecine ; - Diplôme d'études spécialisées (DES) ou Certificat d'études spécialisées (CES) de chirurgie générale ; - Diplôme d'études spécialisées complémentaire (DESC) de chirurgie vasculaire ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en chirurgie générale sur le territoire français.

S : Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaissance du contexte géo-sanitaire polynésien ; - Faculté d'adaptation aux singularités du terrain et au changement ; - Polyvalence ; - Esprit d'équipe ; - Disponibilité ; - Sens de la pédagogie et de la diplomatie.		X	
			X	
			X	
			X	
			X	
			X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Expérience hospitalière dans le domaine de la chirurgie générale
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :
----	--------------------------------------

20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum
----	--

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :